

**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
sur les travaux de sa cinquante et unième session,
tenue à Madrid du 2 au 9 décembre 2019**

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| Abréviations et acronymes | | 5 |
| I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)..... | 1-2 | 6 |
| II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)..... | 3-11 | 6 |
| A. Adoption de l'ordre du jour | 3-4 | 6 |
| B. Organisation des travaux de la session | 5-6 | 8 |
| C. Élection des membres du Bureau autres que le Président..... | 7 | 8 |
| D. Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international..... | 8 | 8 |
| E. Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international..... | 9-10 | 9 |
| F. Autres activités prescrites | 11 | 9 |
| III. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 3 de l'ordre du jour)..... | 12 | 9 |
| A. État de la situation concernant la soumission et l'examen des septièmes communications nationales et des troisièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention..... | | 9 |
| B. Compilation-synthèse des deuxièmes et troisièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention..... | | 9 |
| C. Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes 1990-2016 et 1990-2017..... | 12 | 9 |
| IV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour)..... | 13-20 | 10 |
| A. Renseignements figurant dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (<i>alinéa laissé en suspens</i>) | | 10 |



| | | | |
|-------|--|-------|----|
| B. | Rapport et mandat du Groupe consultatif d'experts | 13–18 | 10 |
| C. | Apport d'un appui financier et technique | 19 | 11 |
| D. | Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention | 20 | 12 |
| V. | Calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris (Point 5 de l'ordre du jour)..... | 21 | 12 |
| VI. | Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto (Point 6 de l'ordre du jour)..... | 22–23 | 12 |
| A. | Examen des modalités et procédures d'application du Mécanisme pour un développement propre | 22 | 12 |
| B. | Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto | 23 | 12 |
| VII. | Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation (Point 7 de l'ordre du jour)..... | 24 | 12 |
| VIII. | Action commune de Koronivia pour l'agriculture (Point 8 de l'ordre du jour)..... | 25–36 | 13 |
| IX. | Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme (Point 9 de l'ordre du jour)..... | 37 | 15 |
| X. | Rapport du Comité de l'adaptation (Point 10 de l'ordre du jour)..... | 38 | 15 |
| XI. | Questions relatives aux pays les moins avancés (Point 11 de l'ordre du jour)..... | 39–54 | 15 |
| XII. | Plans nationaux d'adaptation (Point 12 de l'ordre du jour)..... | 55 | 17 |
| XIII. | Mise au point et transfert de technologies (Point 13 de l'ordre du jour)..... | 56–73 | 17 |
| A. | Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre Réseau des technologies climatiques..... | 56 | 17 |
| B. | Alignement entre les processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques et à l'évaluation périodique mentionnée au paragraphe 69 de la décision 1/CP.21 | 57–62 | 18 |
| C. | Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies | 63–73 | 19 |
| XIV. | Questions relatives au Fonds pour l'adaptation : composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation (Point 14 de l'ordre du jour)..... | 74 | 20 |
| XV. | Questions relatives au renforcement des capacités dans les pays en développement (Point 15 de l'ordre du jour)..... | 75 | 20 |
| A. | Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités | | 20 |
| B. | Questions relatives au renforcement des capacités au titre de la Convention, y compris l'amélioration des dispositifs institutionnels et l'examen des travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités | 75 | 20 |

| | | | |
|--------|--|-------|----|
| XVI. | Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris (Point 16 de l'ordre du jour)..... | 76–79 | 21 |
| XVII. | Questions de genre et changements climatiques (Point 17 de l'ordre du jour)..... | 80 | 21 |
| XVIII. | Rapport sur les activités relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique (Point 18 de l'ordre du jour)..... | 81 | 22 |
| XIX. | Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 19 de l'ordre du jour)..... | 82–85 | 22 |
| | A. Rapport d'audit et états financiers de 2018..... | | 22 |
| | B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019..... | | 22 |
| | C. Autres questions budgétaires | 82–85 | 22 |
| XX. | Questions diverses (Point 20 de l'ordre du jour)..... | 86 | 23 |
| XXI. | Clôture et rapport de la session (Point 21 de l'ordre du jour)..... | 87–91 | 23 |

Additif – FCCC/SBI/2019/20/Add.1

Rapports de synthèse sur les évaluations multilatérales effectuées à la cinquante et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

Abréviations et acronymes

| | |
|-------|--|
| CAI | Consultations et analyses au niveau international |
| CET | Comité exécutif de la technologie |
| CMA | Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris |
| CMP | Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto |
| COP | Conférence des Parties |
| CRTC | Centre-Réseau des technologies climatiques |
| CTC | Centre des technologies climatiques |
| EFV | Échange de vues axé sur la facilitation |
| EBT | Évaluation des besoins technologiques |
| FEM | Fonds pour l'environnement mondial |
| FVC | Fonds vert pour le climat |
| GCE | Groupe consultatif d'experts |
| KCI | Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| PEID | Petit(s) État(s) insulaire(s) en développement |
| PMA | Pays les moins avancés |
| PNA | Plan national d'adaptation |
| SBI | Organe subsidiaire de mise en œuvre |
| SBSTA | Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique |

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a tenu sa cinquante et unième session à l'IFEMA – Feria de Madrid, à Madrid (Espagne), du 2 au 9 décembre 2019.
2. Le Président du SBI, Emmanuel Dumisani Dlamini (Eswatini), a ouvert la session le lundi 2 décembre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a souhaité la bienvenue également à Naser Moghaddasi (République islamique d'Iran), Yeonchul Yoo (République de Corée), Aysin Turpanci (Turquie) et Constantinos Cartalis (Grèce) en leur qualité, respectivement, de Vice-Président, de Vice-Président supplémentaire, de Rapporteuse et de Rapporteur supplémentaire du SBI.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 2 décembre, le SBI a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2019/10).
4. Le SBI a adopté l'ordre du jour ci-après, le point 4 a) étant laissé en suspens¹ :
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux de la session ;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - d) Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international ;
 - e) Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ;
 - f) Autres activités prescrites.
 3. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) État de la situation concernant la soumission et l'examen des septièmes communications nationales et des troisièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Compilation-synthèse des deuxièmes et troisièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes 1990-2016 et 1990-2017.
 4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) Renseignements figurant dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;

¹ Les points de l'ordre du jour de la cinquante et unième session qui sont communs au SBI et au STSTA sont signalés par un astérisque.

- b) Rapport et mandat du Groupe consultatif d'experts ;
 - c) Apport d'un appui financier et technique ;
 - d) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
5. Calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris.
 6. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto :
 - a) Examen des modalités et procédures d'application du Mécanisme pour un développement propre ;
 - b) Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
 7. Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation*.
 8. Action commune de Koronivia pour l'agriculture*.
 9. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme*.
 10. Rapport du Comité de l'adaptation*.
 11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
 12. Plans nationaux d'adaptation.
 13. Mise au point et transfert de technologies :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques* ;
 - b) Alignement des processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques et à l'évaluation périodique mentionnée au paragraphe 69 de la décision 1/CP.21 ;
 - c) Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.
 14. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation : composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation.
 15. Questions relatives au renforcement des capacités dans les pays en développement :
 - a) Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;
 - b) Questions relatives au renforcement des capacités au titre de la Convention, y compris l'amélioration des dispositifs institutionnels et l'examen des travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités.
 16. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris*.
 17. Questions de genre et changements climatiques.
 18. Rapport sur les activités relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique.
 19. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2018 ;

- b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 ;
 - c) Autres questions budgétaires.
20. Questions diverses.
21. Clôture et rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance. Le Président a appelé l'attention sur la date limite, fixée au samedi 7 décembre à 13 heures, à laquelle tous les groupes devraient avoir achevé leurs travaux afin que les projets de conclusions soient disponibles en temps voulu pour la séance plénière de clôture, le lundi 9 décembre. Sur proposition du Président, le SBI est convenu de procéder selon ces modalités et conformément à ses conclusions² adoptées antérieurement sur l'achèvement en temps voulu des négociations et des méthodes de travail connexes.

6. À la 2^e séance du SBI, qui s'est tenue le 2 décembre parallèlement à la 2^e séance de la COP à sa vingt-cinquième session, la 2^e séance de la CMP à sa quinzième session, la 2^e séance de la CMA à sa deuxième session et la 2^e séance du SBSTA à sa cinquante et unième session, des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties au nom des groupes de Parties suivants : le Groupe des États d'Afrique ; l'Alliance des petits États insulaires ; le Groupe des États arabes ; l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay ; l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples ; le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Inde et la Chine ; la Coalition des pays à forêts tropicales humides ; le Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; l'Union européenne et ses États membres ; le Groupe des 77 et la Chine ; l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; les pays les moins avancés ; les pays en développement animés du même esprit ; et le Groupe composite. Des déclarations ont également été faites au nom d'ONG représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG de défense de l'environnement, d'organisations représentant les peuples autochtones, d'autorités locales et municipales, d'ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche, d'ONG syndicales, du groupe représentant les femmes et défendant la cause de l'égalité des sexes et d'ONG représentant la jeunesse³.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance et à sa 3^e séance, le 3 décembre. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé que le SBI devait élire son vice-président. À la 3^e séance, le SBI a élu M. Yoo Vice-Président.

D. Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

8. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance et a pris note des renseignements communiqués par son Président sur l'organisation de la session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international, qui devait avoir lieu les 7 et 9 décembre. Les représentants de sept Parties ont

² FCCC/SBI/2014/8, par. 213 et 218 à 221.

³ Les déclarations peuvent être entendues à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/joint-plenary-sbi-sbsta-cop-and-cma-to-take-up>.

fait des déclarations⁴. Un rapport de synthèse sur l'évaluation multilatérale des 10 Parties visées à l'annexe I de la Convention qui ont été évaluées à la session figure dans l'additif du présent rapport⁵.

E. Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

9. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance et a pris note des renseignements communiqués par son Président sur l'organisation de l'atelier pour l'EVF au titre du processus de CAI qui devait avoir lieu le 9 décembre.

10. Le Président a appelé l'attention sur les modalités et lignes directrices relatives aux CAI⁶ ainsi que les pages Web de l'EVF⁷. Il a informé le SBI qu'il serait établi à l'issue du processus de CAI, pour chacune des cinq Parties non visées à l'annexe I de la Convention devant participer à l'atelier EVF susmentionné, un procès-verbal de la réunion d'EVF et un rapport de synthèse constituant le document final de l'analyse technique du rapport biennal actualisé de la Partie considérée (voir le paragraphe 20 ci-dessous).

F. Autres activités prescrites

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

11. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance et a pris note des renseignements communiqués sur les autres activités prescrites organisées pendant la session⁸.

III. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. État de la situation concernant la soumission et l'examen des septièmes communications nationales et des troisièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

B. Compilation-synthèse des deuxièmes et troisièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

C. Rapports sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes 1990-2016 et 1990-2017

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

12. Le SBI a examiné ces points à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, il est convenu que le Président engagerait des consultations sur ces questions avec les Parties intéressées. À sa 3^e séance, le SBI a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa

⁴ Une Partie a demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport de la session. La déclaration peut être entendue à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/sbi-opening-plenary-upon-completion-of-sbsta-plena> (au titre du point 2 d) de l'ordre du jour, à 11 min. 48 sec.).

⁵ FCCC/SBI/2019/20/Add.1.

⁶ Décision 2/CP.17, annexe IV.

⁷ <https://unfccc.int/FSV>.

⁸ Voir <https://unfccc.int/event/sbi-51>.

cinquante-deuxième (juin 2020). Les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations, dont une au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et une au nom du Groupe des États d'Afrique⁹.

IV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Renseignements figurant dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 a) de l'ordre du jour, *alinéa laissé en suspens*)

B. Rapport et mandat du Groupe consultatif d'experts

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

13. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. Le Président du Groupe consultatif d'experts, Gervais Ludovic Itsoua Madzous (Congo), a fait une déclaration¹⁰. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Sin Liang Cheah (Singapour) et Gertraud Wollansky (Autriche). À sa 3^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique¹¹.

2. Conclusions

14. Le SBI a pris note du rapport annuel¹² sur l'état des travaux du GCE et des documents¹³ qui rendent compte des résultats des principales activités du GCE en 2019.

15. Le SBI a pris note des résultats obtenus par le GCE dans l'exécution de son plan de travail¹⁴ pour 2019, en particulier :

a) De la formation de 106 experts nationaux dans le cadre de trois ateliers régionaux de formation pratique et de webinaires préalables sur l'institutionnalisation de la gestion des données pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre¹⁵ ;

b) Du maintien du programme de formation des experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés¹⁶ ;

c) De l'élaboration et de la diffusion d'un guide technique à l'intention des pays en développement parties pour la préparation de l'application du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris (*Technical handbook for developing country Parties on preparing for implementation of the enhanced transparency framework under the Paris*

⁹ Une Partie a demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport de la session. La déclaration peut être entendue à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/sbi-opening-plenary-upon-completion-of-sbsta-plena> (au titre du point 3 de l'ordre du jour, à 24 min. 52 sec.).

¹⁰ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/203953>.

¹¹ La Partie a demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport de la session. La déclaration peut être entendue à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary> (au titre du point 4 b) de l'ordre du jour, à 4 min. 17 sec.).

¹² FCCC/SBI/2019/19.

¹³ FCCC/SBI/2019/18 et FCCC/TP/2019/4.

¹⁴ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CGE%202019%20workplan_final%20for%20web.pdf.

¹⁵ Voir document FCCC/SBI/2019/18.

¹⁶ Voir <https://unfccc.int/process/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-the-convention/training-of-review-experts/training-programmes-for-the-technical-analysis-of-biennial-update-reports>.

Agreement)^{17, 18}, d'éléments de la boîte à outils, conçue à l'intention des pays en développement parties, sur les dispositifs institutionnels visant à soutenir les mécanismes de mesure, de notification et de vérification, et le cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui¹⁹, et du programme d'apprentissage en ligne sur les communications nationales²⁰ ;

d) De l'organisation de deux forums informels pilotes sur le soutien aux mécanismes existants de mesure, de notification et de vérification et la préparation au cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui, qui ont offert un espace de dialogue informel aux principaux acteurs et aux autres parties prenantes pour mener un échange de vues axé sur la mise en œuvre afin de répondre aux besoins d'assistance technique nationaux²¹ ;

e) De la réalisation de travaux d'analyse ciblés, tels que la compilation et la synthèse des problèmes, des contraintes, des enseignements à retenir et des besoins de renforcement des capacités concernant les activités de notification des pays en développement parties²².

16. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Gouvernements algérien, bélizien et cambodgien d'avoir accueilli les ateliers régionaux de formation pratique mentionnés au paragraphe 15 a) ci-dessus.

17. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Parties qui ont apporté des contributions financières pour soutenir les activités du GCE en 2019.

18. Le SBI a poursuivi, sans les achever, ses travaux relatifs à l'examen et à la révision du mandat du GCE. Le SBI est convenu de demander à la COP de formuler un avis supplémentaire sur cette question à sa vingt-cinquième session²³, compte tenu du texte figurant dans la note informelle des cofacilitateurs concernant ce point de l'ordre du jour, disponible sur le site Web de la Convention²⁴.

C. Apport d'un appui financier et technique

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

19. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. À la 1^{re} séance, le Président a invité un représentant du GCE à faire une déclaration²⁵. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient M. Cheah et M^{me} Wollansky. À sa 3^e séance, il a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa cinquante-deuxième session²⁶. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

¹⁷ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/202962> et <https://unfccc.int/documents/202963>.

¹⁸ Première édition (décembre 2019) – par manque de temps, ce document n'a pas pu bénéficier d'un processus robuste d'assurance qualité. Le GCE entend continuer de veiller à l'assurance qualité et il est donc possible que des améliorations soient apportées à une partie du contenu dans la version finale. Par ailleurs, le CGE prévoit de réaliser des mises à jour périodiques pour tenir compte des observations des lecteurs et des praticiens.

¹⁹ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-toolbox-on-institutional-arrangements>.

²⁰ Disponible à l'adresse <https://climate.csod.com/client/climate/default.aspx>.

²¹ Voir <https://unfccc.int/event/pilot-cge-informal-forum> et <https://unfccc.int/event/institutionalizing-data-management-system-2nd-cge-pilot-informal-forum>.

²² Voir document FCCC/TP/2019/4.

²³ Voir document FCCC/CP/2019/13, par. 56, pour les conclusions adoptées par la COP à sa vingt-cinquième session sur cette question.

²⁴ <https://unfccc.int/documents/203365>.

²⁵ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/203956>.

²⁶ Voir document FCCC/SBI/2019/L.20.

D. Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

20. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance. Il a pris note des rapports de synthèse qui avaient été affichés sur le site Web de la Convention au 30 septembre 2019²⁷.

V. Calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris

(Point 5 de l'ordre du jour)

21. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, il est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Grégoire Baribeau (Canada) et George Wamukoya (Kenya). À sa 3^e séance, le SBI a constaté que les Parties n'étaient pas parvenues à s'accorder sur des conclusions. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du SBI. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration²⁸.

VI. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Examen des modalités et procédures d'application du Mécanisme pour un développement propre

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

22. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance. Sur proposition du Président, le SBI a décidé de reporter l'examen de la question à sa cinquante-deuxième session.

B. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

23. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance et a pris note des renseignements figurant dans le document FCCC/SBI/2019/INF.14.

VII. Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation

(Point 7 de l'ordre du jour)

24. Le SBI a examiné ces points à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, il est convenu que ce point de l'ordre du jour serait examiné en même temps que le point 7 a) de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Leon Charles (Grenade) et

²⁷ Les rapports de synthèse des premier et deuxième cycles de CAI sont disponibles aux adresses <https://unfccc.int/ICA-cycle1> et <https://unfccc.int/ICA-cycle2>, respectivement.

²⁸ La Partie a demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport de la session. La déclaration peut être entendue à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary> (au titre du point 5 de l'ordre du jour, à 8 min. 53 sec.).

Madoka Yoshino (Japon). À leur 3^e séance, ayant achevé leur examen de la portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme²⁹ au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation³⁰ en tenant compte des dispositions relatives à l'examen périodique figurant au paragraphe 4 de la décision 1/CP.16 et au paragraphe 79 de la décision 1/CP.18 ; des dispositions de la décision 19/CMA.1 relative au bilan mondial ; de la section V de la décision 1/CP.24 relative au dialogue Talanoa ; et des processus d'examen technique en cours³¹, le SBI et le SBSTA ont recommandé un projet de décision³² à la Conférence des Parties afin qu'elle en poursuive l'examen et l'adopte à sa vingt-cinquième session³³. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations, dont une au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

VIII. Action commune de Koronivia pour l'agriculture

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

25. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2019/1 et FCCC/SB/2019/2 et des communications relatives à la question³⁴. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné parallèlement au point 6 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Monika Figaj (Pologne) et Milagros Sandoval (Pérou). À sa 3^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations, dont une au nom du Groupe des 77 et de la Chine³⁵.

2. Conclusions

26. Le SBI et le SBSTA ont poursuivi ensemble l'examen des questions relatives à l'agriculture³⁶.

27. Le SBI et le SBSTA ont examiné les rapports sur les deux ateliers consacrés à la feuille de route de Koronivia, sur les thèmes 2 b) (Méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience) et 2 c) (Amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau), qui avaient été organisés à leur cinquantième session³⁷.

28. Ayant examiné le rapport de l'atelier sur le thème 2 b), le SBI et le SBSTA ont constaté qu'il existait divers outils d'évaluation et de suivi de l'adaptation et de ses retombées positives, mais qu'ils pourraient bénéficier de nouveaux ajustements et que de nouveaux outils pourraient être mis au point en fonction des circonstances propres à chaque pays, en tenant compte de l'importance du partage des meilleures pratiques entre pays et autres acteurs et du rôle primordial des sciences, de la technologie et du renforcement des capacités pour faciliter la collecte des données et l'évaluation de l'adaptation.

²⁹ L'objectif global à long terme a été initialement défini au paragraphe 4 de la décision 1/CP.16 et actualisé au paragraphe 4 de la décision 10/CP.21.

³⁰ Conformément aux paragraphes 9 et 10 de la décision 10/CP.21 et à la décision 18/CP.23.

³¹ Voir <http://unfccc.int/resource/climateaction2020/tep/index.html> et <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/technical-examination-process-on-adaptation-tep-a>.

³² Voir document FCCC/SB/2019/L.9.

³³ Devenue la décision 5/CP.25 (modifiée par la COP avant adoption).

³⁴ Toutes les communications mentionnées dans le présent rapport sont disponibles à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

³⁵ Une Partie a demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport de la session. La déclaration peut être entendue à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary> (au titre du point 8 de l'ordre du jour, à 11 min. 48 sec.).

³⁶ Conformément à la décision 4/CP.23, par. 1.

³⁷ FCCC/SB/2019/1 et FCCC/SB/2019/2.

29. Ayant examiné le rapport de l'atelier sur le thème 2 c), le SBI et le SBSTA ont également constaté que les questions relatives au carbone du sol, à la santé des sols et à la fertilité des sols ainsi qu'à la gestion durable des sols et à la gestion intégrée de l'eau étaient liées au contexte et que, compte tenu de la situation des pays, il fallait les aborder de façon globale et inclusive pour tirer pleinement parti du potentiel que représente une productivité accrue en contribuant à la sécurité alimentaire, à l'adaptation et à ses retombées positives ainsi qu'au renforcement des puits de carbone.

30. Le SBI et le SBSTA ont invité les Parties à examiner les politiques, mesures et initiatives pertinentes, y compris les plans et stratégies nationaux, qui aideraient à mettre en œuvre les activités mentionnées aux paragraphes 28 et 29 ci-dessus.

31. Ils ont préconisé que les organes constitués et les entités responsables continuent de participer à l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, en soulignant qu'il était possible de créer des liens qui permettraient de renforcer l'action engagée et d'améliorer la mise en œuvre.

32. Le SBI et le SBSTA se sont félicités de l'atelier sur la feuille de route de Koronivia consacré au thème 2 d) (Amélioration de l'utilisation des nutriments et de la gestion des effluents d'élevage dans l'optique de systèmes agricoles durables et résilients) organisé à l'occasion des sessions en cours, et ont dit attendre avec intérêt d'examiner le rapport sur cet atelier à leur cinquante-deuxième session (juin 2020). Ils ont en outre jugé positives les communications des Parties et des observateurs qui avaient contribué aux ateliers.

33. Le SBI et le SBSTA se sont également félicités de la participation aux ateliers d'observateurs et de représentants des entités fonctionnelles du Mécanisme financier (FEM et FVC), du Fonds pour l'adaptation, du Fonds pour les pays les moins avancés administré par le FEM, du Fonds spécial pour les changements climatiques et des organes constitués au titre de la Convention. Ils ont pris note avec satisfaction des travaux déjà entrepris sur les questions ayant trait à l'agriculture par ces entités, qu'ils ont de nouveau invitées à contribuer aux travaux et à participer aux ateliers prévus dans la feuille de route de Koronivia³⁸.

34. Le SBI et le SBSTA ont rappelé qu'ils avaient demandé³⁹ au secrétariat d'organiser, outre les ateliers prescrits dans la feuille de route de Koronivia et sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires, un atelier intersessions entre leur cinquante et unième et leur cinquante-deuxième sessions, et d'établir un rapport sur cet atelier pour examen à leur cinquante-deuxième session. Ils ont accueilli avec satisfaction la contribution financière du Gouvernement néo-zélandais à l'atelier, qui aurait lieu à Bonn en mars 2020.

35. Le SBI et le SBSTA ont également rappelé qu'ils avaient invité⁴⁰ les Parties et les observateurs à communiquer au plus tard le 20 avril 2020, à l'aide du portail des communications⁴¹, leurs vues sur les thèmes 2 e) (Amélioration des systèmes d'élevage, y compris les systèmes de production agropastorale et autres) et 2 f) (Dimension socioéconomique et dimension liée à la sécurité alimentaire des changements climatiques dans le secteur agricole) de la feuille de route de Koronivia, qui feraient l'objet d'ateliers à l'occasion de leur cinquante-deuxième session.

36. Le SBI et le SBSTA sont convenus de poursuivre l'examen de cette question à leur cinquante-deuxième session.

³⁸ FCCC/SBSTA/2018/4, par. 64 ; FCCC/SBI/2018/9, par. 42 ; FCCC/SBSTA/2018/8, par. 23 ; FCCC/SBI/2018/22, par. 41 ; FCCC/SBSTA/2019/2, par. 44 ; et FCCC/SBI/2019/9, par. 46.

³⁹ FCCC/SBI/2019/9, par. 47, et FCCC/SBSTA/2019/2, par. 45.

⁴⁰ Voir les documents FCCC/SBSTA/2018/4, annexe I, et FCCC/SBI/2018/9, annexe I.

⁴¹ <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

IX. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme

(Point 9 de l'ordre du jour)

37. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2019/5 et Add.1 et des communications relatives à la question. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné parallèlement au point 4 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Marianne Karlsen (Norvège) et Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago). À leur 3^e séance, le SBI et le SBSTA, ayant examiné le rapport annuel du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages liés aux changements climatiques⁴² et entrepris l'examen de 2019 du Mécanisme sur la base du cadre de référence de l'examen⁴³, ont recommandé un projet de décision⁴⁴ pour examen et adoption par l'organe ou les organes compétents⁴⁵. Un représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

X. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 10 de l'ordre du jour)

38. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2019/3. À sa 1^{re} séance, le Président a invité Maria del Pilar Bueno, Coprésidente du Comité de l'adaptation⁴⁶, à rendre compte succinctement par oral des travaux du Comité de l'adaptation⁴⁶. À la même séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné parallèlement au point 3 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Annela Anger-Kraavi (Estonie) et Pepetua Latasi (Tuvalu). À sa 3^e séance, le SBI a constaté que les Parties n'étaient pas parvenues à s'accorder sur des conclusions. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du SBI. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations, dont une au nom du Groupe des États d'Afrique⁴⁷.

XI. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 11 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

39. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi du document FCCC/SBI/2019/16. À la 1^{re} séance, le Président a invité Hana Hamadalla Mohamed (Soudan), Présidente du Groupe d'experts des PMA, à rendre compte succinctement par oral des travaux du Groupe d'experts des PMA⁴⁸. À la même séance, le SBI a décidé d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient M^{me} Latasi et Malcolm Ridout (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du

⁴² FCCC/SB/2019/5 et Add.1.

⁴³ FCCC/SBI/2019/9, annexe I, et FCCC/SBSTA/2019/2, annexe.

⁴⁴ Voir document FCCC/SB/2019/L.8.

⁴⁵ Devenu les décisions 2/CP.25 et 2/CMA.2 (modifié par la COP et la CMA, respectivement, avant adoption).

⁴⁶ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/204197>.

⁴⁷ Une Partie a demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport de la session. La déclaration peut être entendue à l'adresse <https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary> (au titre du point 10 de l'ordre du jour, à 29 min. 50 sec.).

⁴⁸ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/203959>.

Nord). Un représentant d'une Partie a fait une déclaration. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

40. Le SBI a pris note avec satisfaction du rapport de la trente-sixième réunion du Groupe d'experts des PMA⁴⁹, tenue à Nairobi du 27 au 30 août 2019.

41. Le SBI a également pris note avec satisfaction du bon déroulement de l'atelier de formation sur les PNA, tenu à Nairobi du 2 au 6 septembre 2019 à l'intention des PMA qui débute le processus visant à formuler et réaliser des PNA⁵⁰.

42. Le SBI a remercié le Gouvernement kényan et au Programme des Nations Unies pour l'environnement d'avoir accueilli respectivement la réunion et l'atelier susmentionnés.

43. Le SBI a exprimé sa gratitude au Groupe d'experts et au secrétariat d'avoir apporté un appui aux PMA et d'avoir continué à coordonner les activités d'appui avec les organisations compétentes.

44. Le SBI a pris note des préparatifs en cours pour l'Expo PNA, qui doit avoir lieu du 30 mars au 3 avril 2020 à Gaborone, et a invité les Parties et les organisations compétentes à participer à cette manifestation et à aider le Groupe d'experts à l'organiser.

45. Le SBI a noté qu'au 3 décembre 2019, 4 des 17 PNA présentés par les pays en développement provenaient des PMA.

46. Le SBI a également noté qu'au 3 décembre 2019, 16 des 83 propositions reçues de pays en développement visant à accéder aux ressources financières du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC en vue de la formulation de PNA, qui avaient été approuvés par le secrétariat du FVC ou qui étaient sur le point de l'être, émanaient de PMA⁵¹.

47. Le SBI a noté en outre qu'au 3 décembre 2019, 29 des 83 propositions mentionnées au paragraphe 46 ci-dessus avaient reçu un financement du FVC, et que 10 parmi celles-ci émanaient de PMA⁵².

48. Le SBI a noté avec satisfaction les annonces de contributions financières au Fonds pour les PMA⁵³, faites par les Gouvernements allemand, danois, néerlandais et suédois pendant le Sommet des Nations Unies sur l'action pour le climat de 2019, pour un montant total de 160 millions de dollars É.-U., par le Gouvernement canadien pendant le Sommet du Groupe des Sept de 2019, pour un montant de 7,5 millions de dollars canadiens, et par le Gouvernement belge, pour un montant de 16,6 millions, et a sollicité des contributions supplémentaires au Fonds.

49. Le SBI a également pris note avec satisfaction de la collaboration en cours du Groupe d'experts avec le Comité de l'adaptation, d'autres organes constitués au titre de la Convention, des partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et un grand nombre d'organisations, d'organismes et de centres et réseaux régionaux, et préconisé de poursuivre cette collaboration.

50. Le SBI a prié le Groupe d'experts d'examiner les moyens d'accroître l'accessibilité et la transparence de ses réunions et de l'information sur ses activités au titre du plan de travail, en tenant compte du règlement intérieur et des pratiques des autres organes constitués, selon qu'il conviendra, et d'inclure dans le rapport sur sa trente-septième

⁴⁹ FCCC/SBI/2019/16.

⁵⁰ Voir <http://napexpo.org/workshops/nairobi>.

⁵¹ Voir le document FCCC/SBI/2019/INF.15, tableau 4, et la présentation du secrétariat du Fonds vert pour le climat, à l'adresse <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/gcfpresentationledsideevent.pdf>.

⁵² Voir la note de bas de page 51 ci-dessus.

⁵³ Voir le document du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) publié sous la cote GEF/LDCF.SCCF.27/Inf.02 à l'adresse http://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN_GEF.LDCF_SCCF_27.Inf_02_LDCF%20Trustee%20Report.pdf, et les renseignements complémentaires communiqués par le secrétariat du FEM au 7 décembre 2019.

réunion, pour examen à la cinquante-deuxième session du SBI, des informations sur la suite donnée à ce mandat.

51. Le SBI a accueilli avec satisfaction les travaux menés par le Groupe d'experts dans le cadre de l'initiative des PNA ouverts⁵⁴ pour les PMA qui débutent le processus visant à formuler et réaliser des PNA, et a invité les Parties et les organisations compétentes à appuyer cette initiative afin d'aider ces PMA.

52. Le SBI a pris note des progrès accomplis par le FVC pour renforcer la procédure permettant d'obtenir un appui à la formulation et à la réalisation des PNA et a remercié le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts de leur collaboration avec le FVC à cet égard.

53. Le SBI a pris note des difficultés et des complications auxquelles les PMA se heurtent pour accéder aux ressources financières du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC au titre de la formulation de PNA, en particulier en ce qui concerne la présentation et l'examen des propositions de projets à financer.

54. Le SBI a invité les partenaires d'exécution du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC au titre de la formulation des PNA à redoubler d'efforts pour aider les PMA à atteindre l'objectif visant à accélérer la soumission de propositions au titre dudit Programme au FVC.

XII. Plans nationaux d'adaptation

(Point 12 de l'ordre du jour)

55. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2019/INF.15, FCCC/SBI/2019/16, FCCC/SB/2019/3, FCCC/CP/2019/3 et Add.1, et FCCC/CP/2019/5. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient M^{me} Latasi et M. Ridout. À sa 3^e séance, après avoir accueilli avec satisfaction le document⁵⁵ sur les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de PAN et pris note des documents susmentionnés, a recommandé un projet de décision⁵⁶ pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-cinquième session⁵⁷.

XIII. Mise au point et transfert de technologies

(Point 13 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre Réseau des technologies climatiques

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

56. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2019/4. À la 1^{re} séance, le Président a invité Dinara Gershinkova (Fédération de Russie), Présidente du TEC, et Orly Jacob (Canada), Présidente du Conseil consultatif du CRTC, à rendre compte succinctement par oral des travaux de ces organes⁵⁸. À la même séance, le SBI est convenu que ce point serait examiné parallèlement au point 5 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Stella Gama (Malawi) et Steven Turnbull (Australie). À leur 3^e séance, le SBI et le SBSTA ont recommandé des projets de décision⁵⁹ pour examen et adoption à la vingt-cinquième session de la COP et à

⁵⁴ Voir <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/opennapbrief.pdf>.

⁵⁵ FCCC/SBI/2019/INF.15.

⁵⁶ Voir document FCCC/SBI/2019/L.21.

⁵⁷ Devenu la décision 7/CP.25.

⁵⁸ Voir <https://unfccc.int/event/sbi-51#eq-29>.

⁵⁹ Voir document FCCC/SB/2019/L.7.

la deuxième session de la CMA⁶⁰. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

B. Alignement entre les processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques et à l'évaluation périodique mentionnée au paragraphe 69 de la décision 1/CP.21

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

57. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, il a décidé que la question serait examinée lors de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Karsten Krause (Allemagne) et Spencer Thomas (Grenade). À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

58. Le SBI a commencé son examen de la question de l'alignement entre les processus relatifs à l'examen du CRTC⁶¹ et à l'évaluation périodique de l'efficacité et du caractère adéquat de l'appui fourni au Mécanisme technologique pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les questions ayant trait à la mise au point et au transfert de technologies (ci-après l'évaluation périodique du Mécanisme technologique).

59. Le SBI a noté que l'efficacité, l'efficience et la complémentarité des processus constituent un aspect important de la question de l'alignement entre l'examen indépendant du CRTC et l'évaluation périodique du Mécanisme technologique.

60. Le SBI a reconnu la nécessité de tenir compte, dans l'examen de cet alignement, des renseignements concernant, entre autres, les points suivants :

a) La procédure suivie pour l'examen indépendant du CRTC, conformément au paragraphe 20 de l'annexe VII de la décision 2/CP.17, y compris les domaines d'évaluation, la méthode utilisée, la portée, le but, l'objectif, l'impact et les enseignements ;

b) La portée et les modalités de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique menée conformément à la décision 16/CMA.1 ;

c) La durée de l'accord avec l'entité hôte du CTC et le processus de renouvellement de l'accord conformément aux paragraphes 21 et 22 de l'annexe VII de la décision 2/CP.17 ;

d) Le mémorandum d'accord entre la COP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'hébergement du CTC, adopté par la décision 14/CP.18 ;

e) L'examen des fonctions du CTC et la décision devant être prise par la COP à sa trente-deuxième session (2026) de prolonger ou non son mandat, conformément au paragraphe 23 de l'annexe VII de la décision 2/CP.17.

61. Le SBI a examiné la notion d'alignement, les calendriers de l'examen indépendant du CRTC et de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique, et les options possibles – et leurs incidences – pour aligner les processus relatifs à l'examen indépendant du CRTC et à l'évaluation périodique du Mécanisme technologique, et a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa cinquante-deuxième session.

62. Le SBI a prié le secrétariat d'établir une note d'information sur les options possibles – et leurs incidences – pour aligner les processus relatifs à l'examen indépendant du CRTC et à l'évaluation périodique du Mécanisme technologique, pour examen à sa cinquante-deuxième session.

⁶⁰ Devenus les décisions 14/CP.25 et 8/CMA.2, respectivement.

⁶¹ Conformément aux décisions 2/CP.17, 14/CP.18 et 12/CP.24.

C. Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

(Point 13 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

63. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2019/4 et FCCC/CP/2019/5. À la 1^{re} séance, le Président a décidé d'examiner la question lors de questions informelles dont les cofacilitateurs seraient Mareer Mohamed Husny (Maldives) et Elfriede More (Autriche). À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

64. Le SBI a noté avec satisfaction les renseignements sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, communiqués dans le rapport adressé par le FEM à la COP à sa vingt-cinquième session⁶², et pris note des difficultés et des enseignements signalés à cet égard.

65. Le SBI a salué l'appui que le FEM continue d'apporter à la mise au point et au transfert de technologies, le Conseil du FEM ayant approuvé 8 projets comportant des éléments de transfert de technologies aux fins de l'atténuation des changements climatiques et 18 projets relatifs à l'adaptation au cours de la période considérée.

66. Le SBI a salué également l'approbation par le Conseil du FEM de la quatrième phase du projet mondial sur l'EBT, par lequel 15 PMA et PEID sont aidés à mener ou à actualiser leur EBT. Le SBI a constaté que certains PMA et PEID n'ont pas été associés à la quatrième phase du projet.

67. Le SBI a noté qu'il importe d'appliquer les plans d'action technologique résultant du processus d'EBT, et a invité les Parties à envisager d'utiliser le Système transparent d'allocation des ressources pour appliquer les résultats des EBT et les plans d'action technologique.

68. Le SBI a noté et analysé les progrès, les difficultés et les enseignements relevés en ce qui concerne le projet mondial du CRTC soutenu par le FEM.

69. Le SBI a salué la collaboration actuelle entre le CRTC et les centres régionaux pilotes soutenus par le FEM pour le transfert et le financement des technologies climatiques, et a invité le CRTC à se concerter avec le FEM et les banques de développement multilatérales concernées pour trouver des moyens d'appliquer utilement les enseignements de cette collaboration à des projets futurs.

70. Le SBI a pris note avec intérêt des renseignements communiqués par le CET et le CRTC dans leur rapport annuel commun pour 2019⁶³ sur les dispositions qu'ils prévoient pour donner suite aux messages clefs et aux recommandations utiles figurant dans le rapport du CET sur l'évaluation actualisée du programme stratégique de Poznan⁶⁴.

71. Le SBI a invité le CET et le CRTC à rendre compte, dans leur rapport annuel commun pour 2020, des résultats des mesures qu'ils auront prises en application des recommandations utiles du rapport d'évaluation mentionné au paragraphe 70 ci-dessus.

72. Le SBI a recommandé à la COP d'inviter le FEM :

a) À étudier les moyens d'associer à la quatrième phase du projet mondial sur les EBT les PMA et les PEID qui n'ont jamais entrepris une EBT et n'ont pas été associés à cette phase ;

b) À examiner les recommandations utiles du rapport d'évaluation mentionné au paragraphe 70 ci-dessus, compte tenu de son mandat et de ses modalités opérationnelles.

⁶² FCCC/CP/2019/5, annexe, partie III.4.

⁶³ FCCC/SB/2019/4.

⁶⁴ FCCC/SBI/2019/7.

73. Le SBI a invité les autres parties prenantes, y compris les banques régionales de développement, à examiner les recommandations utiles figurant dans le rapport d'évaluation mentionné au paragraphe 70 ci-dessus.

XIV. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation : composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation

(Point 14 de l'ordre du jour)

74. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, il est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Amjad Abdulla (Maldives) et Fiona Gilbert (Australie). À sa 3^e séance, il a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa cinquante-deuxième session⁶⁵.

XV. Questions relatives au renforcement des capacités dans les pays en développement

(Point 15 de l'ordre du jour)

A. Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

B. Questions relatives au renforcement des capacités au titre de la Convention, y compris l'amélioration des dispositifs institutionnels et l'examen des travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

75. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2019/11, FCCC/SBI/2019/13, FCCC/SBI/2019/INF.11 et FCCC/SBI/2019/INF.17. Il était également saisi des communications relatives à la question. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Felipe Osses (Chili) et Ismo Ulvila (Union européenne). À sa 3^e séance, le SBI :

a) Ayant examiné le rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités conformément au paragraphe 17 de l'annexe de la décision 2/CP.22, a recommandé un projet de décision⁶⁶ à la COP pour examen et adoption à sa vingt-cinquième session⁶⁷ ;

b) Ayant achevé ses délibérations sur le quatrième examen complet de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, créé en application de la décision 2/CP.7 conformément à la Convention, a recommandé un projet de décision⁶⁸ à la COP pour examen et adoption à sa vingt-cinquième session⁶⁹ ;

c) Ayant achevé ses délibérations sur l'examen du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, a recommandé un projet de décision⁷⁰ à la COP pour examen et adoption à sa vingt-cinquième session⁷¹ ;

⁶⁵ Voir document FCCC/SBI/2019/L.19.

⁶⁶ Voir document FCCC/SBI/2019/L.27.

⁶⁷ Devenu la décision 8/CP.25.

⁶⁸ Voir document FCCC/SBI/2019/L.28.

⁶⁹ Devenu la décision 10/CP.25.

⁷⁰ Voir document FCCC/SBI/2019/L.30.

⁷¹ Devenu la décision 9/CP.25.

d) Ayant achevé ses délibérations sur les dispositifs institutionnels initiaux relatifs au renforcement des capacités dans le cadre de l'Accord de Paris, a recommandé qu'à sa vingt-cinquième session, la COP recommande un projet de décision⁷² à la CMA pour examen et adoption à sa deuxième session⁷³.

XVI. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris

(Point 16 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

76. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des communications relatives à la question. À la 1^{re} séance, il est convenu que le point serait examiné parallèlement au point 9 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA, ayant le même intitulé, et que le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre se réunirait sous la forme d'un groupe de contact coprésidé par Keith Anderson (Suisse) et Una May Gordon (Jamaïque). À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

77. Le SBI et le SBSTA ont constaté que le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre a poursuivi ses travaux sur l'élaboration du plan de travail sexennal du forum et du KCI mais ne les a pas achevés. Le SBI et le SBSTA sont convenus de transmettre la question à la COP, à la CMP et à la CMA, respectivement à leurs vingt-cinquième, quinzième et deuxième sessions, afin que le plan de travail y soit achevé et adopté en tenant compte du projet de texte établi par les organes subsidiaires⁷⁴.

78. Ayant examiné le rapport annuel⁷⁵ sur les travaux du KCI en 2019, y compris les recommandations possibles au forum à communiquer à la COP, à la CMP et à la CMA, le SBSTA et le SBI sont convenus de transmettre le rapport à la COP, à la CMP et à la CMA, respectivement à leurs vingt-cinquième, quinzième et deuxième sessions, afin qu'elles en poursuivent l'examen et élaborent des décisions.

79. Le SBI et le SBSTA ont recommandé à la COP, à la CMP et à la CMA d'examiner et d'adopter, respectivement à leurs vingt-cinquième, quinzième et deuxième sessions⁷⁶, le projet de règlement intérieur du KCI consigné par celui-ci à l'annexe de son rapport⁷⁷.

XVII. Questions de genre et changements climatiques

(Point 17 de l'ordre du jour)

80. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance et à la première partie de sa 3^e séance. Il était saisi du document FCCC/SBI/2019/15. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé que la COP, à la 1^{re} séance de sa vingt-cinquième session, avait renvoyé au SBI l'examen du rapport annuel sur la composition par sexe⁷⁸. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner les deux questions dans le cadre de consultations informelles dont les cofacilitateurs seraient Jorge Pinto Antunes (Union européenne) et Winifred Masiko (Ouganda). À sa 3^e séance, ayant examiné le programme de travail de Lima relatif au genre

⁷² Voir document FCCC/SBI/2019/L.29.

⁷³ Devenu la décision 3/CMA.2.

⁷⁴ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/203524> (version du 7 décembre 2019, 19 heures).

⁷⁵ Document KCI/2019/2/4, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/202723>.

⁷⁶ Le règlement intérieur du KCI a été adopté par les décisions 4/CP.25, 4/CMP.15 et 4/CMA.2, respectivement.

⁷⁷ Voir la note 75 ci-dessus.

⁷⁸ FCCC/CP/2019/9.

et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes sur la base de toutes les communications reçues et des rapports publiés au titre de ce programme, notamment la note informelle établie par les cofacilitateurs des consultations informelles à sa cinquantième session⁷⁹, le SBI a recommandé un projet de décision⁸⁰ à la Conférence des Parties pour qu'elle en poursuive l'examen et l'adopte à sa vingt-cinquième session⁸¹.

XVIII. Rapport sur les activités relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique

(Point 18 de l'ordre du jour)

81. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance. Il a pris note du rapport succinct sur le septième Dialogue sur l'action pour l'autonomisation climatique⁸².

XIX. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 19 de l'ordre du jour)

A. Rapport d'audit et états financiers de 2018

(Point 19 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

(Point 19 b) de l'ordre du jour)

C. Autres questions budgétaires

(Point 19 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

82. Le SBI a examiné ces points à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2019/14 et Add.1 et 2, FCCC/SBI/2019/INF.9 et Add.1, FCCC/SBI/2019/INF.12 et FCCC/SBI/2019/INF.16. À la 1^{re} séance, le Président a invité le Secrétaire exécutif adjoint à présenter ces questions, et un représentant du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU à exposer les faits saillants de l'audit des états financiers de 2018. À la même séance, le SBI est convenu d'établir un groupe de contact qui serait présidé par M. Yoo. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

83. Le SBI est convenu de continuer d'examiner à sa cinquante-deuxième session les moyens possibles d'améliorer la transparence et l'efficacité du processus budgétaire, y compris les solutions envisageables pour assouplir l'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, les moyens de répondre au problème des contributions non acquittées au budget de base, le montant de la réserve de trésorerie, et le financement en temps utile du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention.

84. Le SBI a pris note des renseignements figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles mentionnés au paragraphe 82 ci-dessus.

85. Le SBI a recommandé deux projets de décisions sur les questions administratives, financières et institutionnelles : l'un⁸³ pour examen et adoption par la COP à sa

⁷⁹ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/197318>.

⁸⁰ Voir document FCCC/SBI/2019/L.31.

⁸¹ Devenu la décision 3/CP.25 (modifié par la COP avant adoption).

⁸² FCCC/SBI/2019/12.

⁸³ Voir document FCCC/SBI/2019/L.23/Add.1.

vingt-cinquième session et l'autre⁸⁴ pour examen et adoption par la CMP à sa quinzième session⁸⁵.

XX. Questions diverses

(Point 20 de l'ordre du jour)

86. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance. Aucune autre question n'a été soulevée.

XXI. Clôture et rapport de la session

(Point 21 de l'ordre du jour)

1. Incidences administratives et budgétaires

87. À la 3^e séance du SBI, le Secrétaire exécutif adjoint a donné une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées à la session, conformément à l'article 15 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué. Il a informé le SBI que plusieurs activités découlant des négociations tenues pendant la session nécessitaient un appui supplémentaire du secrétariat et exigeaient des ressources en sus de celles qui étaient inscrites au budget de base pour l'exercice biennal 2020-2021.

88. Au titre du point 13 a) de l'ordre du jour, « Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre Réseau des technologies climatiques », un montant de 77 000 euros sera nécessaire en 2020 pour préparer et organiser une journée de la technologie pendant la session. D'après le budget de la Convention⁸⁶, cette activité relève de la catégorie des activités temporaires ou à court terme et doit être financée au moyen des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires⁸⁷.

89. Le Secrétaire exécutif adjoint a indiqué que le montant présenté était préliminaire et était fondé sur les renseignements actuellement disponibles. Au nom du secrétariat, il a exprimé l'espoir que les Parties continueront de faire preuve de générosité et que les ressources nécessaires aux activités seront versées en temps voulu et de façon prévisible. Il a aussi indiqué que sans contributions supplémentaires, le secrétariat ne serait pas en mesure d'assurer l'appui demandé.

2. Clôture et rapport de la session

90. à sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de sa session et a autorisé la Rapporteuse et le Rapporteur supplémentaire à achever le rapport avec le concours du secrétariat et à le faire distribuer à toutes les Parties.

91. À la fin de la 3^e séance, le Président a prononcé la clôture de la session.

⁸⁴ Voir document FCCC/SBI/2019/L.23/Add.2.

⁸⁵ Devenus les décisions 18/CP.25 et 7/CMP.15, respectivement.

⁸⁶ FCCC/SBI/2019/4, par. 36.

⁸⁷ Les mêmes coûts ont été communiqués au titre du point 5 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBSTA.